

Dépôt :

Yves CRUCHTEN

Luxembourg, le 18 avril 2020

**MOTION****La Chambre des Député-e-s,**

- considérant que la pandémie liée au coronavirus COVID-19 constitue un défi d'une ampleur inédite ;
- notant qu'il est légitime de mettre en place des mesures extraordinaires pour faire face à la crise sanitaire découlant de la propagation du coronavirus COVID-19 ;
- considérant que l'Union européenne est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, ancrées dans l'article 2 du Traité sur l'Union européenne (UE) ;
- rappelant que toute mesure d'urgence doit être limitée à ce qui est nécessaire et strictement proportionnée et ne peut, en aucun cas, porter atteinte à ces valeurs ;
- rappelant que la Présidente de la Commission européenne a exigé dans sa déclaration du 31 mars 2020 que « les mesures d'urgence qui sont prises ne le soient pas au détriment de nos valeurs et des principes fondamentaux énoncés dans les traités » ;
- rappelant que les Ministres de la Justice des États membre de l'UE ont réaffirmé lors de leur réunion du 6 avril que toute mesure extraordinaire doit être conforme aux valeurs fondamentales de l'UE ;
- préoccupée par la loi adoptée par le Parlement hongrois en date du 30 mars 2020, instaurant un état de danger sans clause crépusculaire et en pratique incontrôlé, conférant au Gouvernement hongrois le pouvoir de légiférer par ordonnances gouvernementales et menaçant la liberté de la presse ;
- rappelant que l'Union européenne dispose de mécanismes pour aborder des violations graves des valeurs fondamentales de l'UE ;

saluant

- l'engagement du Gouvernement en faveur des valeurs fondamentales de l'UE, y compris concernant la situation en Hongrie ;
- la déclaration commune soutenue par 18 États membre de l'Union européenne, dont le Luxembourg, mettant en garde contre des violations de ces valeurs dans la lutte contre le coronavirus COVID-19 ;

- l'annonce de la Présidente de la Commission dans sa déclaration du 31 mars 2020 que la Commission suivra de près l'application des mesures d'urgence dans chacun des États membres ;

invite le Gouvernement

- à continuer à défendre les valeurs fondamentales de l'Union européenne ;
- à condamner toute mesure d'urgence prise dans le contexte de la crise sanitaire qui porte atteinte à ces valeurs ;
- à insister au sein du Conseil de l'Union européenne que, le cas échéant, l'Union européenne donne des suites appropriées à de telles violations y compris par le refus de continuer à faire bénéficier ces pays de fonds structurels ;
- à suivre de près la situation en Hongrie et à la soulever, le cas échéant, au sein du Conseil de l'Union européenne.



GUSTAV GRABS



YVES CROCHETON



A. WINKLER



SVEN CLEMENT



STÉPHANIE EUPAIX